

Arrêté du 8 juillet 2011 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire
NOR : JUSC1112593A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le titre Ier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 812-3, R. 811-19, R. 811-20 et R. 812-11 ;

Vu l'avis du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires du 19 avril 2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. PICQUE (Gérard), conseiller à la cour d'appel de Paris,

Président suppléant : M. MARON (Albert), président de chambre à la cour d'appel de Versailles,

Membres titulaires :

- Mme VALAY-BRIERE (Sophie), vice-présidente au tribunal de grande instance de Béthune,

- M. AGNIEL (Roger), juge au tribunal de commerce de Paris,

- M. VOINOT (Denis), personne qualifiée en matière économique et sociale,

- M. ANDRE (Marc), mandataire judiciaire,

- M. LOUIS (Jean-Pierre), mandataire judiciaire,

Membres suppléants :

- M. ARBELLOT (Frédéric), conseiller référendaire à la Cour de cassation,

- M. LELIEVRE (Yves), président du tribunal de commerce de Nanterre,

- Mme LE CORRE-BROLY (Emmanuelle), personne qualifiée en matière économique et sociale,

- M. WIART (Christian), mandataire judiciaire,

- M. ZANNI (Olivier), mandataire judiciaire.

Article 2

Le jury chargé des épreuves d'admissibilité à caractère théorique de l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire prévues au V de l'article 108 du décret du 10 juin 2004 susvisé est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. PICQUE (Gérard), conseiller à la cour d'appel de Paris,

Président suppléant : M. MARON (Albert), président de chambre à la cour d'appel de Versailles,

Membres titulaires :

-Mme VALAY-BRIERE (Sophie), vice-présidente au tribunal de grande instance de Béthune,

-Mme MONSERIE-BON (Marie-Hélène), professeur de droit,

-Mme REILLE (Florence), maître de conférences de droit,

- M. ANDRE (Marc), mandataire judiciaire,

- M. LOUIS (Jean-Pierre), mandataire judiciaire,

Membres suppléants :

- M. ARBELLOT (Frédéric), conseiller référendaire à la Cour de cassation,

- M. JACOTOT (David), maître de conférences de droit,
- Mme ROLLAND (Blandine), maître de conférences de droit,
- M. WIART (Christian), mandataire judiciaire,
- M. ZANNI (Olivier), mandataire judiciaire.

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 8 juillet 2011

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du sceau

Laurent VALLEE